

DA 251 - 23.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 juin 2023

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 350'000.00 DESTINÉ À LA CRÉATION D'UN PUMPTRACK À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DES RANCHES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la motion M 161 A – 22.03 invitant le Conseil administratif à créer un espace de pumptrack aux abords de l'école des Ranches.

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 23 mai 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal, par 27 OUI et 3 NON, (majorité simple)

décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 350'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à la création d'un pumptrack à proximité de l'école des Ranches ;
- de comptabiliser la dépense nette de CHF 350'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF 350'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2024.

